

Extrait du registre des décisions

Bureau du 19 décembre 2024

n° 183-24

RS - Création d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté et bois-granulés) - Années 2025/2027

 date de convocation le 13 décembre 2024 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30 Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux Vincent Miguet Arith Cécile Trahand

Barberaz Barby Christophe Pierreton Bassens Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges Eric Delhommeau Challes-les-Eaux Josette Rémy

Chambéry Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet -

Thierry Repentin

Franck Morat Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette Jarsv Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex Pascal Mithieux

La Ravoire Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer Philippe Gamen Les Déserts Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse Michel Dyen Saint-Baldoph Valentin Hachet Saint-Cassin Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice Sainte-Reine

Daniel Rochaix Sonnaz

Thoirv

Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz

· conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Martin Noblecourt - de Arthur Boix-Neveu à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari -Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Corine Wolff

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires, à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Bureau du 19 décembre 2024

délibération n° 183-24

objet RS - Création d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté et bois-granulés) - Années 2025/2027

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle que l'un des enjeux de la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse 2019/2024 prévoit d'amplifier l'essor de la filière bois-énergie.

Dans le cadre d'un groupement de commandes, un accord-cadre pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives durant les 2 saisons de chauffe de la période 2023/2025 est en cours, au bénéfice de 9 chaufferies communales fonctionnant au bois-granulés et de 2 chaufferies communales fonctionnant au bois déchiqueté.

Il est proposé de renouveler ce groupement de commandes afin de poursuivre la mutualisation des compétences, de rationaliser la démarche et de réaliser des économies d'échelle.

Le développement durable sera pris en compte dans les critères de jugement des offres en ce qui concerne la minimisation de l'impact sur l'environnement : gestion et origine du bois (rayon d'approvisionnement depuis l'arbre en forêt), émissions de CO₂ lors des productions et des livraisons des combustibles bois-énergie.

Le lancement de la consultation est envisagé pour début 2025, dans l'objectif de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour mai 2025 en vue des 2 saisons de chauffe de la période 2025/2027.

Grand Chambéry se constituera coordonnateur du groupement et agira au nom et pour le compte du groupement jusqu'à la notification des marchés, chaque membre assurant ensuite l'exécution du marché qui le concerne. La convention de groupement et l'exécution des marchés seront au bénéfice de 12 chaufferies communales fonctionnant au bois-granulés et de 3 chaufferies communales fonctionnant au bois déchiqueté.

Un projet de convention constitutive du groupement de commandes est soumis au vote des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement avant le lancement du marché.

Les conseils municipaux des communes de Lescheraines, Saint-Sulpice, Thoiry, Saint-Alban-Leysse, Chambéry, Montagnole et Barberaz, ont déjà approuvé leur adhésion.

Les conseils municipaux des communes de Bellecombe-en-Bauges, La Thuile, Saint-Jean d'Arvey, Cognin et Vimines, délibéreront prochainement.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de groupement de commandes,

Vu l'article L. 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 26 novembre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la création d'un groupement de commandes coordonné par Grand Chambéry et réunissant les communes intéressées pour la passation d'un marché pour la fourniture de combustible boisénergie (bois déchiqueté et bois-granulés),

Article 2: d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de groupement,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président, Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 183-24

Objet de l'acte : RS - Création d'un groupement de commandes pour

l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies

collectives (bois déchiqueté et bois-granulés) - Années

2025/2027

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 -

Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 19 décembre 2024

Annexe(s): Annexe 1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241219-lmc1H32764H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H32764H1

Date de transmission en Préfecture : 23 décembre 2024

Date de réception en Préfecture : 23 décembre 2024

Date de publication sur le site internet: lundi 23 décembre 2024